

*Pour publication immédiate – le 11 juillet 2014*

## **Val-Morin s'engage à protéger son Parc régional**

Pour Val-Morin, la pérennité de son parc régional passe par son inscription comme réserve naturelle.

C'est vers cette solution que le Conseil municipal s'est tourné lors de sa dernière réunion. Pour le maire Guy Drouin, «nous devons enclencher sans tarder, tout comme l'a déjà fait Val-David pour son secteur du parc, le processus de reconnaissance de réserve naturelle. D'ailleurs, ajoute-t-il, notre démarche s'inscrit dans le nouvel esprit de collaboration qui anime les deux municipalités».

Le président de la Corporation de la Station récréo-touristique de Val-Morin du parc régional, secteur Far-Hills de Val-Morin, Denis Fagnan, se dit heureux de la décision du Conseil municipal : «cela s'imposait, dit-il, afin notamment d'assurer le développement harmonieux du Parc régional Val-David-Val-Morin ».

Val-Morin vise la plus grande protection possible du parc régional contre les activités commerciales, industrielles ou le développement domiciliaire. Le parc conservera ainsi son accessibilité pour la pratique de sports de plein air sur toute l'année tout en permettant la protection du milieu naturel.

«Nous devons conserver la grande biodiversité de ces espaces, dit le maire Drouin, tout en maintenant les usages et les pratiques d'activités de plein air, scientifiques et éducatives qui respectent la conservation du milieu naturel».

La demande de reconnaissance de réserve naturelle pour le secteur Val-Morin du Parc régional sera adressée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La Municipalité s'engagera entre autres à déposer un plan quinquennal rigoureux de développement du parc.

Les activités permises seront définies. Dès maintenant, on peut parler, en hiver, dans les deux secteurs du parc, de ski de fond, raquette et glissade, aussi d'escalade de glace sous certaines conditions d'accès et de sécurité à Val-David. En été, ce sera pour les deux secteurs la randonnée pédestre, la course en sentier et le vélo de montagne ainsi que l'escalade traditionnelle, sportive, artificielle sur les parois et l'escalade de bloc du côté de Val-David. On pourrait penser à des activités ponctuelles comme la cueillette de champignons. Et toute l'année, on évoque l'interprétation de la faune et de la flore, la prise de photos.

Dans les zones de conservation extrême, il faudra établir une politique d'accès afin de préserver des sites plus fragiles.

«Comme on le voit, termine le maire Drouin, les activités permises et interdites seront donc définies».

Val-Morin, à l'instar de Val-David, s'engage donc dans une importante opération de protection des deux secteurs du Parc régional. Cela s'inscrit dans la continuité du développement de la municipalité tel que promis lors de l'élection de novembre 2013.